

# Le Président de la République reçoit les membres de la Cour constitutionnelle

<https://cour-constitutionnelle.dz/wp-content/uploads/2022/11/installation-de-la-cour.mp4>

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu le 22 novembre 2021 lors d'une cérémonie au Palais du peuple, le président et les membres de la Cour constitutionnelle à l'occasion de leur prise de fonctions.

La cérémonie s'est déroulée en présence du président du Conseil de la nation, M. Salah Goudjil, du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Brahim Boughali, du Premier ministre, ministre des Finances, M. Aïmene Benabderrahmane, de l'ancien président du Conseil constitutionnel, M. Kamel Fenniche, du chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire, le Général de Corps d'Armée Saïd Chanegriha, du ministre de la Justice, Garde des Sceaux, M. Abderrachid Tabi, de membres du gouvernement, des conseillers du président de la République et de hauts responsables.

Le Président et les membres de la nouvelle Cour constitutionnelle ont ensuite rejoint le Président de la République pour la photo de famille.

Selon l'article 186 de la Constitution, la Cour constitutionnelle est composée de douze (12) membres : quatre (4) désignés par le président de la République, dont le président de la Cour, un (1) élu par la Cour suprême parmi ses membres, un (1) élu par le Conseil d'Etat parmi ses membres, et six (6) élus au suffrage parmi les professeurs de droit constitutionnel.